

COMMUNE DE MOUSTEY

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2018 à 18H30

L'an deux mille dix-huit le trois Avril à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vincent ICHARD, Maire.

Etaient Présents : Vincent Ichard - Jean-Marie Dilhuydy - Bruno Canteloup - Patrick Gelez - Martine Boehm- Maryse D'Oliveira - Josiane Vaillant - Jean-Joseph Dourthe - Sylvain Vaillant -

Etaient absents : Hervé Tastet - Danielle Brodiak-Lima

Etaient absents excusés : Geneviève Ennouri

Procurations :

Secrétaire de séance : Martine BOEHM

Ordre du jour :

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Compte Administratif 2017
- Compte de gestion 2017
- Budget primitif 2018
- Vote des taux 2018
- Informations diverses
- Questions diverses

Martine Boehm est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande si le Conseil Municipal accepte d'ajouter à l'Ordre du Jour l'approbation du compte Administratif d'assainissement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **Compte Administratif 2017**

Monsieur le Maire explique le compte Administratif en détail.

Une discussion s'engage entre Mme Vaillant et M. Canteloup au sujet du City Stade en construction et pour lequel une délibération n'aurait pas été prise en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire donne exemple qu'en ce qui concerne l'achat de la Poste, il aurait fallu une délibération car achat devant notaire.

La plupart des lignes du budget investissement ne nécessite pas le retour devant le Conseil Municipal.

Le City Stade ayant été voté au budget, il n'est donc pas nécessaire de faire une délibération.

M. Dilhuydy dit qu'au poste 2031 figure des Frais d'études.

M. le Maire lui explique que ceux-ci sont obligatoires lorsqu'il y a recours à subventions.

Les subventions obtenues couvrent en général les frais d'études.

- **Compte Administratif d'Assainissement**

Monsieur le Maire quitte la séance afin que le Conseil Municipal dirigé par M. Dilhuydy vote le compte Administratif de la Commune ainsi que celui de l'assainissement.

- Commune : Pour :6 - Contre : 2
- Assainissement : Unanimité

- **Taux des impôts**

La Commission des finances a proposé de ne pas augmenter la fiscalité locale de la Commune.

Monsieur le Maire rappelle que l'an dernier le taux de la Communauté des Communes avait triplé.

Monsieur le Maire rappelle que nous avons baissé les impôts depuis le début de notre mandat.

Résultat du vote : 8 pour.

- **Vote des subventions attribuées à diverses Associations**

Pour : 8
Contre : 1

- **Vote du budget**

Monsieur le Maire explique en détail le budget.

Monsieur le Maire rappelle qu'il n'y a eu aucun emprunt depuis 4 ans.

Le budget a été validé par la Commission des finances.

Madame Vaillant demande une explication sur les frais d'honoraires.

A savoir : est-ce que le budget investissement inclut des frais d'honoraires concernant la scierie Garaude. Il lui est répondu que non.

Le Budget est voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire remercie pour les votes et parle de démocratie.

Le défibrillateur sera changé pour un coût de 450.00 €/an.

Monsieur Canteloup rappelle que les travaux de l'école sont faits par la Communauté de Communes et demande si l'aménagement de la cours de l'école est provisionné par la Commune ?

Monsieur le Maire lui répond qu'il n'y a pas de budgétisation en 2018 car les travaux ne seront pas finis cette année.

- **Informations diverses**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a eu un Conseil d'école et que le textes de Loi précisent que ne doivent assister à ces conseils que le Président de la Communauté de Communes (ou son représentant) et le Maire de ladite Commune.

Monsieur le Maire fait état de sa prise de contact avec le famille Garaude quant à l'aménagement des terrains en cœur de village.

Monsieur le Maire s'interroge que l'éventuel arrêté de péril concernant le bâtiment sur rue (scierie Garaude).

Monsieur le Maire donne des informations sur la préparation de l'exposition de peinture de Monsieur Bernard Moustey.

Monsieur le Maire informe que se tiendra une réunion publique à Pissos sur la constitution d'une Société Coopérative citoyenne de production d'énergie.

La séance est levée à 20h05.